



département danse

historique

Le département danse du CNSMD de Lyon a été créé en 1985 et s'est installé au Grenier d'Abondance en 1992. Né sous l'impulsion conjuguée d'Igor Eisner, de Françoise Adret et de Didier Deschamps, son premier directeur, le département danse a connu une intense activité. De nombreuses personnalités du monde chorégraphique ont apporté leur contribution à différents projets artistiques et pédagogiques.

En fin de 4e année, les étudiants sont engagés dans des compagnies, classiques, néoclassiques, contemporaines nationales et internationales. Certains d'entre eux sont devenus chorégraphes.

projet pédagogique

L'enseignement artistique supérieur français s'inscrit dans le schéma dit de Bologne souvent résumé par le sigle LMD : Licence, Master, Doctorat.

Au CNSMD de Lyon, comme au CNSMD de Paris, les études de musique et de danse ont adopté ce schéma et s'organisent en plusieurs cycles d'études.

A partir de la rentrée 2009/2010, est mis en place au département danse du CNSMDL un cycle d'études d'une durée de quatre ans (la 1^{ère} année étant une année probatoire), qui débouche sur l'obtention du diplôme national supérieur professionnel de danseur (DNSPD) valant bac +3. A l'échelle européenne, ce diplôme porte généralement le nom de «Bachelor».

Ces quatre années d'études, réductibles en fonction des acquis antérieurs de l'étudiant, constituent le moment de la consolidation des savoirs fondamentaux (savoir-faire, culture chorégraphique et générale) mais également le temps de la découverte et de l'ouverture.

L'objectif de ce premier cycle est de permettre aux étudiants de devenir des artistes complets et professionnels.

L'objectif du département danse du CNSMD de Lyon est de former, quatre années durant, des interprètes professionnels de haut niveau, capables d'apporter à leur art une contribution authentique et forte, de donner vie au répertoire du passé comme de servir et d'enrichir la création contemporaine.

L'ensemble des enseignements mis en place au CNSMD de Lyon vise à accompagner chaque étudiant dans le cheminement artistique propre à ses aspirations et ses capacités. C'est l'alchimie des enseignements proposés qui permet la révélation de véritables interprètes préparés à prendre en charge une carrière difficile en optimisant leur potentiel physique, mental et artistique. L'ensemble de la formation vise non seulement à l'acquisition d'un savoir mais aussi au développement d'une conscience artistique.

Le CNSMD de Lyon s'efforce au quotidien de proposer aux danseurs une formation pointue et fortement individualisée. Pour cela le département danse s'appuie sur son équipe permanente et sur de nombreux intervenants extérieurs, garants de la qualité de l'enseignement d'un art en perpétuelle évolution.

Le département danse du CNSMD de Lyon s'intègre dans un environnement culturel riche et particulièrement propice à la danse. Maison de la Danse, Biennale Internationale de la Danse, Centre National de la Danse, Ballet de l'Opéra National de Lyon et des institutions lyonnaises telles que les Ecoles Nationales Supérieures des Beaux Arts et d'Architecture de Lyon, sont autant de partenaires avec lesquels le département danse est en contact permanent.





conditions d'admission

L'admission s'effectue par voie de concours organisé dans les conditions suivantes :

Admissibilité : l'épreuve se déroule devant un jury sous la forme d'un cours de danse classique et contemporaine, selon la section choisie. Ces cours sont dispensés par les enseignants du CNSMD.

Admission : l'épreuve se déroule devant un jury et se divise en parties :

- 1) présentation d'une variation en danse classique ou contemporaine, selon la section choisie. Cette variation sera préparée avec les enseignants du CNSMD, à l'issue de l'admissibilité.
- 2) entretien individuel.

Les épreuves ne sont pas publiques.

L'admission est réputée définitive après présentation par les candidats d'un certificat médical attestant de l'aptitude à la pratique de la danse à un haut niveau .

organisation des études

Il existe deux sections : danse classique et danse contemporaine.

L'effectif maximum de chacune des classes est de 14 élèves (français ou étrangers) par section et par année.

Les études, d'une durée de 4 ans, s'organisent autour de quatre unités d'enseignement (UE) regroupant les disciplines enseignées au CNSMDL. Les quatre unités d'enseignement sont les suivantes :

UE 1 : discipline principale :

- danse classique: classes quotidiennes et collectives, travail des spécificités techniques et stylistiques, étude du répertoire, travail du pas de deux, atelier de composition
- danse contemporaine : classes quotidiennes et collectives, travail des spécificités techniques et stylistiques, travail de duos, ateliers de composition et d'improvisation.

UE 2 : discipline complémentaire associée à la discipline principale :

- danse contemporaine pour les danseurs classiques
 - danse classique pour les danseurs contemporains
- sous forme de classes collectives.

UE 3 : disciplines de culture :

formation musicale, anatomie/physiologie, analyse-fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, histoire de la dans.

UE 4 : pratiques et savoirs associés :

méthodologie de recherche, aspects juridiques et pratiques du métier, techniques de la scène, langues vivantes, pratiques somatiques, pratiques vocales, théâtre sous forme de séminaires.
Ces classes sont collectives.

les enseignements scolaires

Les enseignements scolaires de la troisième au baccalauréat se font à la fois par le biais de l'inscription au Centre National d'Enseignement à Distance et sous forme de tutorat.

Les étudiants bénéficient au CNSMD de cours de soutien sous la responsabilité d'un professeur de l'Education Nationale chargé de la coordination des études scolaires. L'organisation des sessions d'enseignement permet aux étudiants de consacrer un temps maximal à la danse tout en préparant le baccalauréat.

échanges internationaux

Les échanges internationaux sont possibles pour les danseurs et se font dans le cadre des échanges Erasmus.





sanction des études

Les évaluations s'organisent désormais par semestres et font largement appel au contrôle continu.

Comme à l'université, l'obtention de points de crédits (ECTS) valide chaque matière. 180 points de crédits sont requis pour l'obtention du DNSP Danseur.

Un contrôle est organisé au terme de chacune des années d'études en présence d'un jury et se déroule de la façon suivante :

1^{ère} année : sous forme de cours dans chacune des disciplines.

2^e année (ou L1) :

> *pour la section classique* :

- exercices techniques (coef. 3)/variation imposée (coef. 4)
- variation néoclassique (coef. 3)/danse contemporaine (coef. 2)

> *pour la section contemporaine* :

- exercices techniques (coef. 3)/variation imposée (coef. 4)
- composition personnelle (coef. 3)/danse classique (coef. 2).

Les étudiants ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 sont autorisés à passer dans la classe supérieure.

Les disciplines complémentaires font l'objet d'un contrôle continu des connaissances à l'intérieur des unités d'enseignements en 2^e année (ou L1) et 3^e année (ou L2).

au terme de la troisième année (ou L2) :

les étudiants passent une épreuve publique devant jury, qui comprend :

> *pour la section classique* :

- variation imposée (coef. 4)
- variation libre au choix du candidat en accord avec le professeur et le directeur des études chorégraphiques (coef. 3)
- pas de deux (coef. 3)
- composition personnelle (coef. 2)
- variation contemporaine (coef. 3)

> *pour la section contemporaine* :

- variation imposée (coef. 4)
- variation libre au choix du candidat en accord avec le professeur et le directeur des études chorégraphiques (coef. 3)
- duo (coef. 3)
- composition personnelle (coef. 2)
- variation classique (coef. 3)

Les étudiants ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sont autorisés à passer en 4^e année (jeune ballet).



4^e année (jeune ballet ou L3)

Un enseignement artistique supérieur se doit, en fin de cursus, d'aménager une transition entre l'apprentissage et la vie professionnelle. Les étudiants de dernière année des sections classique et contemporaine sont mis en situation professionnelle par le biais de leur participation à la vie du jeune ballet. Les jeunes interprètes du CNSMD, à l'aube de leurs carrières professionnelles, se voient ainsi offrir l'opportunité de se frotter à divers univers chorégraphiques et musicaux ainsi que de mener des actions pédagogiques avec des publics différents. Chaque étudiant est poussé à assumer ses responsabilités sur le plan professionnel et humain, à travailler en collaboration avec une équipe artistique et administrative. Il a l'occasion d'interpréter des œuvres qui font l'histoire de la danse et des pièces créées par des chorégraphes. Le jeune ballet est invité chaque saison à la Maison de la Danse de Lyon et se produit en tournée nationale. Les échanges pédagogiques internationaux sont mis en place en collaboration avec l' « Institut français ».

Au terme de cette 4^e année, les étudiants passent le Certificat d'Interprétation, épreuve publique devant jury.

validation :

Une note de contrôle continu est attribuée par le maître de ballet pour l'ensemble des deux semestres en accord avec le directeur des études chorégraphiques.

Au premier semestre, les chorégraphes invités ou leurs représentants attribuent une note de contrôle continu au cours de leur travail de création ou de répertoire.

Au deuxième semestre du « Jeune Ballet » les étudiants passent le certificat d'interprétation, épreuve publique devant jury, sous forme de spectacle et conduisant à l'attribution d'une note.

Les points de crédits pour les deux semestres sont attribués si la moyenne des deux notes est au moins égale à 10/20.

Le cycle d'étude en danse est sanctionné par le diplôme national supérieur professionnel de danseur (DNSPD), délivré aux étudiants qui, dans les conditions fixés par le règlement des études, ont obtenu 180 points de crédits.

lieux d'études et de vie

Le département danse est installé dans des locaux proches du CNSMD de Lyon, "Le Grenier d'Abondance". Ce bâtiment, magasin construit dans la première moitié du XVIII^e siècle, inscrit à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques, abrite également la direction régionale des affaires culturelles.

Au dernier étage, 1 400 m² sont affectés à l'enseignement de la danse :

quatre studios :

- > deux de 130 m²
- > un de 240 m²
- > un de 330 m² aménageable en lieu scénique et permettant aux étudiants de travailler dans les conditions rencontrées habituellement dans un théâtre
- > une salle de cours pouvant servir de foyer pour les étudiants (salle vidéo, aire de repos et de loisirs)
- > les services administratifs du département danse

Au CNSMD de Lyon, sont dispensés les cours de disciplines complémentaires et d'études générales. Les étudiants peuvent bénéficier de l'internat, du restaurant, de l'auditorium et de la médiathèque. Ils ont également la possibilité de bénéficier, par l'intermédiaire du CROUS, de bourses universitaires (sur critères sociaux).



équipe du département

directeur des études chorégraphiques : Jean-Claude Ciappara

adjoite du directeur : Anne-Marie Lormeau

administration : Laurence Aimo, Aude Robert

maître de ballet : Gaëlle Communal Van Sleen

danse classique : Stéphane Elizabé (filles/garçons, pas de deux) ; Dominique Genevois (filles) ; Marie-Françoise Géry (classique pour les contemporains) ; Philippe Lormeau (garçons, pas de deux)

danse contemporaine : Juliette Beauviche, Marie-Françoise Garcia, Anne Martin, Déborah Salmirs (contemporain pour les classiques)

analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD) : Lydie Guelpa

histoire de la danse : Florence Poudru

formation musicale : Laurence Commandeur et Maki Roux

technique Alexander : Eulalia Sagarra

théâtre vocal : Jean-Philippe Amy

anglais : Diana Tidswell

accompagnateurs : Hanna Brych, Ghislaine Casaburi, Alain Chaléard, Yves Maldonado, Olivier Parrot, Morton Potash, Laure Rousselet, Jean-Noël Siret, Albert Tovi

tutorat : Frédéric Vidal

régisseur lumières : Reynald Bureau

régisseur son : Gilles Duroux

costumiers : Philippe Combeau, Cara Marsol

devenir étudiant

modalités d'inscription au concours d'entrée

Pour les candidats français et étrangers : les pré-inscriptions aux concours se font par internet sur le site : www.cnsmd-lyon.fr

Le calendrier du concours d'entrée indiquant les dates de retour des dossiers et des épreuves est fixé chaque année par le directeur du CNSMD.

limite d'âge

> pour la danse classique : minimum 15 ans (le ou la candidate(e) doit avoir atteint l'âge de 15 ans, le 1^{er} octobre de l'année du concours), maximum 18 ans (le ou la candidate(e) ne doit pas avoir atteint l'âge de 18 ans le 1^{er} octobre de l'année en cours) ;

> pour la danse contemporaine : minimum 16 ans (le ou la candidate(e) doit avoir atteint l'âge de 16 ans, le 1^{er} octobre de l'année du concours), maximum 20 ans (le ou la candidate(e) ne doit pas avoir atteint l'âge de 20 ans le 1^{er} octobre de l'année du concours).

Toute dérogation doit faire l'objet d'une demande de dispense auprès du directeur des études chorégraphiques, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé.

limitation des candidatures

Selon le règlement des études : "nul ne pourra être candidat plus de trois fois (non nécessairement consécutives) au concours d'entrée dans une même discipline, dans la limite de cinq ans à partir de la première candidature. Une quatrième candidature sera octroyée au candidat qui aura été admissible au moins une fois. "

convocation des candidats

Une convocation est envoyée à chaque candidat. Toutefois, si cette convocation n'est pas parvenue une semaine avant la date du concours, il est demandé aux candidats de prendre contact avec le bureau des examens et concours.

désistement aux épreuves

Tout candidat qui, sauf cas de force majeure dûment constaté, ne se présenterait pas à une épreuve de concours sans en avoir prévenu le conservatoire, ne sera pas autorisé à concourir l'année suivante. Cette candidature lui sera néanmoins décomptée.

être étudiant

frais de scolarité

La scolarité au CNSMD de Lyon est gratuite, à l'exception :

- > d'un droit de scolarité,
- > d'un droit de médiathèque.

De plus, l'immatriculation à la sécurité sociale est obligatoire pour tous les étudiants de nationalité française âgés de 20 ans et plus. Elle doit être prise lors de l'inscription en début d'année scolaire. Cette affiliation est également obligatoire pour les étudiants qui auront 20 ans entre le 1^{er} octobre de l'année d'admission et le 30 septembre de l'année suivante. Les étudiants boursiers sont exonérés de droits de scolarité et de paiement de la cotisation à la sécurité sociale étudiante.

dispositions particulières concernant les étudiants étrangers :

Les ressortissants d'états non francophones reçus au concours d'entrée doivent fournir, au moment de leur inscription administrative, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à A2 dans l'échelle de niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Les étudiants qui ne pourraient fournir ce certificat et qui auraient des difficultés dans la maîtrise de la langue française, pourront bénéficier, au cours de leur première année d'études, d'un aménagement de scolarité afin de suivre, hors du CNSMD, une session intensive d'apprentissage du français.

Si à l'issue de cette première année, quel que soit le cursus suivi, leur niveau en langue française est insuffisant, la poursuite de leur scolarité pourra être remise en cause.

équipements et services

résidence

Le CNSMD dispose d'une résidence. Une partie, réservée aux étudiants mineurs, est organisée en internat surveillé. L'autre partie, organisée sur le principe d'une résidence universitaire est destinée aux étudiants majeurs.

La capacité d'accueil de la résidence ne pouvant satisfaire à toutes les demandes, les chambres sont attribuées sur décision d'une commission selon des critères d'âge, d'éloignement et de ressources financières des parents, pour la durée annuelle de l'enseignement.

Le CNSMD de Lyon met également à disposition des étudiants :

- > un restaurant dont les tarifs appliqués sont ceux des restaurants universitaires
- > une médiathèque
- > des studios d'étude en accès libre.

coût moyen d'une année d'études au CNSMDL

Tarifs pratiqués en 2012/2013 sur 9 mois, ne comprenant pas les frais annexes (achat de partitions, transports, loisirs...)

> droit d'inscription au concours d'entrée	86 €
> hébergement : minimum 220 € par mois.....	1980 €
• soit en résidence au CNSMD, prix variable selon le type de chambre (de 196 € à 327 €)	
• soit en résidence universitaire (de 150 € à 230 €)	
• soit location (à partir de 400 €)	
> restaurant du CNSMD.....	570 €
• 3,35 € par repas environ	
> frais de scolarité	
• droit de scolarité.....	447 €
• médiathèque.....	23 €
• sécurité sociale.....	207 €
• mutuelle (facultatif).....	.../....
total.....	3313 €

Les étudiants boursiers sont exonérés des frais de droit de scolarité et de sécurité sociale.

renseignements :

CNSMD - département danse
tél. 33 (0)4 78 28 34 34
fax. 33 (0)4 72 07 84 79

maj 14/02/13

**Conservatoire national
supérieur musique
et danse de Lyon**
--direction Géry Moutier
3 quai Chauveau, C.P. 120,
F-69266 Lyon cedex 09
téléphone : 33 (0)4 72 19 26 26
télécopie : 33 (0)4 72 19 26 00
web : www.cnsmd-lyon.fr

